



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

actionnaires

Question écrite n° 9497

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'article L. 225-209-2 du code du commerce qui autorise les sociétés non cotées à racheter leurs propres actions. Il souhaiterait savoir à quelle date le décret organisant la procédure prévue pour la mise en vigueur de cet article sera publié.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9497

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6397

Question retirée le : 29 janvier 2013 (Fin de mandat)